

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 68 (1971)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

NOTRE JOURNAL

Tout lecteur assidu du bulletin apicole a pu constater que le numéro de juillet fut expédié avec un retard de quelques jours.

D'aucuns se seront même demandés si une défectuosité dans les rouages de la nouvelle rédaction n'était pas la cause de cette panne !

Il nous paraît opportun de préciser que cet incident technique s'est produit à l'imprimerie de notre revue mensuelle.

Chacun comprendra aisément *qu'une fois n'est pas coutume* et nous invitons tous les abonnés, qui se sont rendu compte du fait, d'excuser les dévoués employés de l'Imprimerie Corbaz S.A. pour ce contretemps, indépendant d'ailleurs de la bonne volonté dont ils font preuve pour composer, tirer et expédier notre journal.

Après les travaux de printemps, le rucher a tenu les apiculteurs en haleine durant l'été. La matière première nécessaire à la bonne tenue du journal dont nous parlions dans le numéro précédent n'a pas été abondante ces dernières semaines. Nous pensons que sitôt les travaux d'extraction terminés et les vacances passées, vous reprendrez votre plume, chères lectrices et amis lecteurs, pour communiquer à vos collègues, par la voie du journal bien sûr, vos joies, vos peines, vos expériences et, pourquoi pas... vos réussites ou vos déboires pendant cette saison apicole qui déjà fuit vers son déclin.

Notre collègue et ami **Antoine Fornage**, sculpteur de renom, grand observateur de la nature et collaborateur de notre revue apicole nous a quittés brusquement avant même d'avoir pu prendre connaissance des réponses aux deux questions qu'il nous a posées dans le dernier numéro du journal. Il est bien probable que le Père des Cieux avait besoin de quelqu'un pour s'occuper de son rucher et d'un animalier de tradition pour orner son paradis. C'est pourquoi, il aura choisi sur notre terre un apiculteur chevronné, un artiste humble, un homme au cœur bon.

Nous partageons la douleur de tous les siens et nous présentons à son épouse et à ses enfants nos sentiments de vive sympathie.

Sur la tombe d'Antoine nous dirons avec le poète :

*Il eût fallu les aimer plus
Ces amis que trop tard on pleure
Quand les regrets sont superflus,
Quand on a laissé passer l'heure.*

Sion, le 15 juillet 1971.

A. Fournier.

PROCÈS-VERBAL DE LA 95^e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SAR, TENUE A LAUSANNE, SAMEDI 20 MARS 1971, A LA SALLE DES VINGT-DEUX-CANTONS, BUFFET CFF

Lausanne, capitale de l'apiculture de Romandie, en ce beau matin qui marque le dernier jour de l'hiver, est tout inondée de lumière d'un soleil qui se met au diapason du printemps.

Dès 10 heures, la salle des Vingt-Deux-Cantons résonne de la symphonie des voix qui, lentement, par degré régulier, va vers son crescendo. Les apiculteurs, en une grappe bruissante qui s'agite encore des saluts des derniers arrivants vont, bientôt respecter le silence que réclame le coup de gong donné par le président, M. Robert Bovey.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

Une cordiale bienvenue est souhaitée à tous, puis le président salue les membres d'honneur qui ont répondu à l'invitation du comité, en particulier M. Paul Meunier, président d'honneur, et M. Schneider, représentant le Liebefeld.

MM. Mettraux, président de la FVAV, et Wille, directeur du Liebefeld, se sont fait excuser. L'assemblée compte 94 délégués des sections, 6 des fédérations, et 6 invités. Sur les 47 sections que compte la SAR, 45 sont représentées ; Bière et le Jorat n'ont pas envoyé de représentants.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Wagner, Stocker et Papilloud sont élus. Les membres d'honneur ont le droit de vote, sauf pour ce qui a trait à la gestion.

3. Adoption du PV de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans le « Journal suisse d'apiculture » ; il est adopté à l'unanimité et sans observation.

4. Rapport du président

Le brillant rapport du président est écouté avec un vif intérêt par l'assistance ; chacun l'aura lu avec plaisir dans le Bulletin d'apiculture. Mis aux voix par M. Bassin, vice-président, ce rapport est adopté à l'unanimité avec des compliments mérités à son auteur.

5. Finances

a) *Comptes 1970*

La parole est cédée à M. Auguste Merminod, argentier autant habile que prudent, pour commenter les comptes de l'exercice écoulé. Il ressort de ceux-ci que le résultat boucle par un bénéfice assez modeste relativement à celui des années précédentes, soit : Fr. 5140.84.

Dans les **dépenses**, on enregistre notamment quelques augmentations aux postes « comité » et « commission technique », cette dernière ayant tenu davantage de séances ; les fournitures de bureau et les frais de contrôle et propagande ont dépassé nos prévisions ; la cotisation à la Fédération suisse a été portée de 10 à 20 centimes par membre. Il y a, par contre, moins de dépenses pour le concours des ruchers et l'aide à l'apiculture.

Les **recettes** se voient quelque peu diminuées par suite d'une légère baisse d'effectif. Les applaudissements qui suivent l'exposé de M. Merminod témoignent de la grande confiance acquise au cours de dix ans d'administration, ainsi que la reconnaissance de l'assemblée.

b) *Rapport de la commission de gestion*

M. Sylvestre Moix donne lecture du rapport de ladite commission.

Mis aux voix, comptes et rapports sont admis à l'unanimité.

c) *Budget 1971*

M. Merminod, chargé de sa présentation, attire l'attention des membres sur certains postes qui vont, au cours de l'année, être mis plus lourdement à contribution ; une revalorisation des fonctions établie par le CC en date du 25 février 1971, va augmenter le poste concerné de 3500 francs et l'impression du journal va coûter environ 8% de plus. La discussion étant ouverte sur ce point, M. Chamartin se demande s'il ne serait pas indiqué de contacter d'autres imprimeries ; M. Dupasquier appuie cette proposition. Réponse : cette question peut être revue ; en son temps, l'imprimerie Roos, à Crémine, a présenté une offre qui n'a pas été retenue. M. Corbaz gratifie notre caisse de 2% — autrefois 4% — sur les frais d'impression ; il est certain que les salaires et le coût du papier ont déjà

connu une hausse très sensible, sans que M. Corbaz n'ait augmenté ses factures. Le budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

d) *Cotisations 1972*

Le CC propose une hausse d'un franc par membre.

M. Barbier s'exprime au nom de la société genevoise : « Nous ne devons pas lésiner sur une hausse d'un franc pour assurer des finances saines, mais au vu du bénéfice réalisé en clôture d'exercice, nous devons maintenir le statu quo. Nous devons respecter une décision de l'AD de 1970 qui a fixé le plafond de la fortune à 150 000 francs ; or, la fortune nette comptabilisée se monte à 151 000 francs environ. »

M. Aubry, La Chaux-de-Fonds, appuie la proposition de M. Barbier.

Aux voix, la proposition du CC essuie un refus massif.

e) *Désignation des sections vérificatrices des comptes 1971*

Les sections suivantes sont désignées : Le Jorat, Jura Nord et Lausanne.

6. **Activité 1971**

L'activité comprendra le concours des ruchers qui, souhaitons-le, connaîtra un succès encore plus marqué.

L'accent sera porté sur l'élevage des reines avec la subdivision suivante :

- a) cours pour les moniteurs d'élevage,
- b) cours pour les apiculteurs qui désirent pratiquer l'élevage destiné à leur propre exploitation et,
- c) un concours d'élevage des reines pour lequel il y a lieu de s'inscrire jusqu'au 15 avril.

7. **Adoption des rapports**

Chacun ayant pu en prendre connaissance, ils sont admis à l'unanimité. Sur ce point, M. Dietrich s'étonne que le rapport de la bibliothèque n'ait pas figuré au dernier journal. M. G. Matthey déclare que ce rapport lui est parvenu avec un certain retard.

Au sujet des pesées, M. Schmid regrette que certains détenteurs de balance de la SAR — il y en a 10 —, ne donnent pas le résultat des pesées ; le CC a décidé de retirer les balances qui ne servent pas à la collectivité.

M. Buscarlet s'étonne que la commission technique ne donne pas connaissance de son activité.

M. Richard répond succinctement : « Le CC aurait dû inviter la commission technique pour une séance commune ; certaines études sont en cours, se rapportant au matériel apicole et à la propagande ; le dossier sera remis au CC en temps opportun. » Le prési-

dent promet à M. Richard que la commission technique sera convoquée. M. Th. Müller présente un rapport au sujet de l'article 33 bis des statuts ; à son avis, l'esprit de cet article n'est pas respecté ; cette commission ne devrait pas être permanente, mais désignée chaque fois qu'une étude doit être faite sur certains points précisés par le CC, où il serait alors loisible de choisir des personnes particulièrement compétentes pour traiter des problèmes soulevés : par exemple élevage, propagande, matériel etc. ; la responsabilité de ce dicastère serait assumée par un membre du CC désigné à cet effet. Il faut éviter la dispersion des efforts ; le CC et la commission technique ne doivent pas se pencher sur les mêmes études ; on doit se conformer aux statuts.

MM. Huguenin et Léchaire se déclarent surpris des déclarations de M. Müller : lors de la nomination de la commission technique, il a déclaré que celle-ci devait se constituer et s'organiser elle-même.

M. Richard : « Ce qui importe ce n'est pas tellement la lettre des statuts ou leur esprit, mais bien qu'un travail effectif soit réalisé, c'est là son but. »

M. Léchaire propose que le statu quo soit maintenu sur l'activité de la commission technique ; proposition admise par l'assemblée à l'unanimité.

8. Elections au comité central

En remplacement de quatre membres démissionnaires : MM. Bassin, Chassot, Jacquier et Mouche.

Il faut procéder, en premier lieu, à l'élection des futurs membres du CC qui représentent les fédérations, pour Fribourg et le Jura. M. Macherel s'exprime au nom de la Fédération fribourgeoise et propose la candidature de M. Jean Chammartin, employé de banque à Villaz-Saint-Pierre.

Le Valais a fait une présentation écrite en la personne de M. André Fournier, instituteur à Sion.

M. André Jacquier, avec la courtoisie qui lui est propre, fait remarquer que le Valais, dont l'effectif enregistre une très sensible augmentation — à ce jour 853 membres —, n'a, jusqu'ici, jamais obtenu une double représentation au CC ; il souhaite qu'un jour une deuxième porte lui soit ouverte.

Le président soumet ces deux propositions au verdict de l'assemblée et MM. Chammartin et Fournier sont élus à l'unanimité.

Il reste à nommer deux membres choisis par l'AD.

Fribourg présente M. Georges Fragnière, employé de bureau à Grangeneuve, où se trouve actuellement la bibliothèque de la SAR ; ce candidat pourrait remplir la fonction de bibliothécaire.

Le Jura propose M. Houriet.

Vaud avance M. Paroz.

Le Valais ne fait pas de présentation à condition qu'une garantie morale soit faite par les autres cantons de fournir un rédacteur.

La répartition des fonctions est du ressort du CC, dit le président, non de l'AD.

Le vote a lieu au bulletin secret. Résultat: bulletins valables 113; majorité absolue 57. M. Fragnières obtient 81 voix ; M. Paroz 72 et M. Houriet, avec 57, n'est pas élu.

Membres d'honneur — Le président rend un nouvel hommage à M. Georges Matthey qui a assumé la fonction de rédacteur ad intérim, et propose qu'une reconnaissance lui soit remise, ce que l'assemblée admet à l'unanimité.

Sur proposition de M. Bovey, les quatre membres démissionnaires sont élus membres d'honneur de la SAR par acclamation, soit MM. Bassin, Chassot, Jacquier et Mouche.

9. Concours des ruchers

M. Jacquier, président du jury, s'exprime sur le concours 1970 qui n'a pas connu le succès escompté ; pour les trois sections désignées : Vallée de Joux, Orbe et Grandson - Pied du Jura, seuls 11 apiculteurs se sont inscrits.

Voici les résultats : 7 médailles d'or ; 3 médailles d'argent ; 1 médaille de bronze. Pour les meilleurs résultats obtenus, la médaille offerte par la Fédération romande des sociétés d'agriculture est attribuée à M. Adolphe Setz, qui est chaleureusement applaudi.

M. Jacquier félicite encore les lauréats du concours, il rappelle que pour 1971 les sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud affronteront le concours.

Désignation de la circonscription pour 1972 — Le sort jette son dévolu sur la circonscription numéro 12 : Le Valais, avec les sections de Sierre, Hérens, Conthey.

En terminant, M. Jacquier formule les vœux suivants :

1. A la fin de ce cycle des concours, le règlement devrait être revenu dans le sens d'un meilleur groupement pour accélérer le rythme du concours.
2. Le troisième membre du jury devrait être rétribué par la SAR, non par les sections. Cette dernière proposition est admise par l'assemblée.

Nomination d'un membre du jury — Vu la démission de M. Ruckstuhl, l'assemblée doit désigner un remplaçant. Sur proposition de M. Chassot, M. André Jacquier, l'actuel président du jury, est élu par acclamation et fonctionnera comme secrétaire. M. Jacquier remercie et se déclare confus de cet honneur.

10. Revalorisation des fonctions

L'assemblée admet à l'unanimité la revalorisation proposée par le CC.

11. Propositions individuelles et divers

Rapport des sections — 46 rapports sur 47 sont arrivés à la présidence : seule, Bière i'a pas remis le sien. Les remarques et desiderata formulés ont une portée locale ou générale. La Côte neuchâteloise parle de 5 couleurs au lieu de 4. La Chaux-de-Fonds souhaite une importation de reines caucasiennes. La Gruyère fait état des cours techniques donnés dans le cadre de la section par le Conseil apicole. Genève désire que dans chaque emballage de cire les indications précises suivantes soient mentionnées : prix au kilo, poids spécifique, modules. Cette société souhaite aussi que la distinction remise aux vétérans soit revue.

Divers — M. O. Schmid, en l'absence de M. Louis Matthey, gérant de la centrale, rappelle les services rendus par la centrale qui mérite l'appui de tous les milieux apicoles ; il s'élève contre certaines critiques qui peuvent nuire à cette organisation qui permet le maintien du prix de notre miel.

Les nouveaux élus au CC, MM. Chammartin, Fournier, Fragnière et Paroz s'expriment tour à tour ; chacun remercie les fédérations respectives et l'AD de l'honneur qui leur est fait par cette accession au CC, tous promettent une franche collaboration et leur dévouement sans mesure.

M. Ed. Bassin remercie l'AD, au nom des quatre membres sortants, pour les avoir portés à l'honorariat.

M. Aubry présente des modèles de boîtes à miel en Inca-Plastique, d'un genre nouveau et très fonctionnel, d'une belle présentation ; plusieurs modèles sont remis à des sections ; il reste à la disposition des membres qui désirent des renseignements plus complets.

M. Paul Meunier, président d'honneur, rappelle la teneur de l'art. 7 des statuts qui accorde aux fédérations la faveur de présenter un membre candidat à la distinction de membre d'honneur de la SAR. En outre, il tient à exprimer sa satisfaction pour le déroulement de cette belle assemblée.

Le président, M. R. Bovey, constatant que la parole n'est plus demandée, rappelle encore le congrès de Moscou dont parlera le journal ; il remercie tous ceux qui ont pris une part active aux délibérations, rend hommage à ceux qui ont œuvré à la bonne marche de la SAR et déclare la séance levée, à 16 h. 15.

Le président :
R. Bovey

L'ex-secrétaire :
G. Chassot